

Punition n° 12 : Oubli du matériel

Si le travail n'est pas fait sérieusement ou est bâclé, une autre heure de retenue sera donnée pour le recommencer dans sa totalité.

Matériel : Dictionnaire

- 1) Décris avec précision ce qu'il s'est passé quand tu as oublié ton matériel : précise le matériel oublié, décris ce que tu as fait/dit, décris ce que les autres élèves ont fait.
- 2) Analyse les conséquences de ton oubli de matériel sur ton travail scolaire : dans quel état d'esprit étais-tu quand tu t'es aperçu(e) que tu avais oublié ton matériel (qu'as-tu pensé ? que t'es-tu dit ?) ? Au bout de combien de temps après le début du cours t'es-tu mis(e) au travail ? Comment as-tu pris ton cours (support utilisé, qualité de l'écriture, etc.) ?
- 3) Analyse les conséquences de ton oubli de matériel sur le travail de la classe : au bout de combien de temps l'élève qui t'a prêté du matériel s'est mis(e) au travail ? Quelles ont été les réflexions de tes camarades à ton encontre ? Qu'est-ce que le professeur a été obligé de faire ou de dire ?
- 4) Recopie l'article du Code de l'Education que tu as enfreint.
- 5) Donne la définition des mots suivants : obligation - assiduité.
- 6) En quoi ton oubli constitue-t-il une gêne à la mission d'enseignement du professeur ?
- 7) Explique pourquoi tu as oublié ton matériel : quand as-tu préparé ton sac et quelle est ta technique pour préparer ton sac ?
- 8) Que dois-tu faire à présent pour ne plus oublier ton matériel ?

Article L511-1 du Code de l'Education

« Les obligations des élèves consistent dans l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études ; elles incluent l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective des établissements. »

Circulaire n°97-123 du 23/05/1997 - La mission du professeur

« Le professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel participe au service public d'éducation qui s'attache à transmettre les valeurs de la République. La mission est tout à la fois d'instruire les jeunes qui lui sont confiés, de contribuer à leur éducation et de les former en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Il leur fait acquérir les connaissances et savoir-faire, selon les niveaux fixés par les programmes et référentiels de diplômes, et concourt au développement de leurs aptitudes et capacités. Il se préoccupe également de faire comprendre aux élèves le sens et la portée des valeurs qui sont à la base de nos institutions, et de les préparer au plein exercice de la citoyenneté. Dynamisme, force de conviction, rigueur et capacité à décider sont nécessaires pour que le professeur assume pleinement sa fonction : être garant du bon ordre et d'un climat propice à un travail efficace fait partie de sa mission. »